



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 75 - Présents : 45 - Pouvoirs : 5 - Votants : 50**

**Présents :** ALAIS I. - ANDREOLI C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - AVET LE VEUF E. - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERNARD-GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - BRUILLOT S. - BURNET C. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - COICAUD C. - CONVERS Bertrand - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - DURET Carole - FAVRE-DEREZ R. - FAVRE-FELIX D. - FILLARD C. - FOSSATI-ROYON M-H - GURLIAT-CLERC C. - JACOB C. - LAMBERSENS P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RIBIOLLET C.- RITTAUD A. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - TILLOY D. - VILLEMAGNE M. - VINDRET R.

**Excusés :** ALESINA C (pouvoir BOCQUET J.) - AUGY A-L. - BRUSSOZ M-C. (pouvoir DUPERTHUY J.) - DEMOLIS JP (pouvoir MARTIN N.) - MACHEDA P. (pouvoir FAVRE-DEREZ R.) - VEDOVINI C (pouvoir FOSSATI-ROYON M-H).

**Absents :** ANTHOINE D. - BONGOAT J-B. - BOUCHET R. - CARRE P. - CARREZ E. - COLLE P-Y. - CONVERS Christophe - CUILLIÈRE C. - CURZILLAT L. - DELETRAZ A. - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DUPONT D. - DURET Christian - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LARMURIER C. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILY C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NOEL S. - SELLECHIA M-P. - VOGLER A.

**Secrétaire de séance :** MARTIN N.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/01/2019

Date d'affichage : 08/01/2019

### Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire,

#### À l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 ;
- **APPROUVE** la création d'un poste d'agent périscolaire mobile pour l'ensemble des sites de la commune (accroissement temporaire d'activité) ;
- **APPROUVE** le déclassement partiel du chemin rural dit du Champ Rond (commune déléguée des Ollières) après enquête publique, **ACCEPTE** de fixer le prix de vente à 1€ symbolique, et **ACCEPTE** de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;
- **APPROUVE** le déclassement partiel de la Route de chez Venant (commune déléguée d'Evires) après enquête publique, **ACCEPTE** de fixer le prix de vente à 15,24€ le m<sup>2</sup>, et **ACCEPTE** de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;
- **PREND ACTE** de la présentation du ROB de la commune de Fillière, et portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de l'encours de la dette, ainsi que les perspectives pour le projet de budget pour 2019, et **PREND ACTE** de la tenue du débat relatif à ce rapport ;

- **VALIDE** la restitution du capital à la société SEMCODA, dans le cadre de la construction de logements place du 14 juillet 1944 (Thorens-Glières) et du bail emphytéotique correspondant, par le versement d'une subvention d'un montant de 91 000 € au titre de l'aide à la réalisation de logements sociaux,
- **DÉCIDE D'ÉTABLIR**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs municipaux suivants pour les travaux en régie et les travaux pour compte de tiers effectués par les agents des services techniques municipaux :

Nature	Coûts
1 heure de personnel	28 €
1 heure de tracteur	75 €
1 heure de camion	90 €
1 heure de tractopelle	90 €
1 heure de minipelle	85 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Primitif et des Budgets Annexes de la commune de FILLIÈRE, avant le vote du budget primitif 2019 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF de Haute-Savoie, dans le cadre de l'attribution d'une subvention pour la réhabilitation et l'extension de l'espace d'accueil périscolaire et de loisirs de Saint-Martin-Bellevue ;
- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement de la CAF de Haute-Savoie dans le cadre du renouvellement de l'agrément du RAM de Fillière, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022, et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- **APPROUVE** les modifications à apporter au règlement intérieur des bibliothèques de la commune de Fillière.

### À 49 voix pour, et 1 abstention :

- **APPROUVE** l'acquisition du lot n°5 du lotissement « chez Gavel » (lieu-dit Chez Madelin - commune déléguée de Thorens-Glières), destiné à recevoir 4 logements sociaux

Affiché le :

**Le Maire**  
**Christian ANSELME**

